

(TRADUCTION PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE)

Madame Valerie J. Katarey
Chef de secteur, Services généraux
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue, S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Le 31 mars 2004

Madame,

Par la présente, Brascan Power, Hydro-Québec Production, Hydro-Manitoba, Ontario Power Generation Inc. et Powerex Corp demandent officiellement à l'ONÉ de réviser sa méthodologie de recouvrement des frais dans le secteur de l'électricité.

Compte tenu des changements passés et présents dans le secteur canadien de l'électricité, nous avons conclu que la présente méthodologie de recouvrement des frais doit être remodelée de façon à ce que les dépenses engagées dans le cadre des programmes et des services de l'ONÉ au profit de ce secteur soient mieux réparties parmi les bénéficiaires de ces programmes et services. Dans le passé, les propriétaires des lignes de transport d'énergie internationales et interprovinciales désignées étaient habituellement les mêmes que les principaux groupes qui exportaient l'électricité du Canada ou étaient affiliés à ces groupes. De plus, les coûts et les bénéfices qui résultaient de ces activités, y compris les frais de l'ONÉ, étaient en fait intégrés à l'intérieur des services provinciaux d'électricité.

La situation n'est plus la même dans bien des cas. La séparation des fonctions de transport des fonctions de production, de distribution et de marketing et l'augmentation du nombre de participants sur le marché ont fait que les bénéfices découlant des lignes de transport internationales et interprovinciales désignées sont aujourd'hui redistribués de manière plus large et vers des groupes différents de ceux qui participent à l'exportation de l'énergie. Malheureusement, seuls les exportateurs assument aujourd'hui la totalité des coûts des programmes et services de l'ONÉ.

De plus, les exportations canadiennes d'électricité ayant régulièrement diminué au cours des dernières années, on prévoit que notre pays sera peut-être un importateur net d'électricité dans un avenir proche. Si les exportateurs doivent continuer à payer les coûts de l'ONÉ, ces coûts pourraient donc devenir une part importante des coûts engagés à l'exportation et diminuer ainsi de façon significative la compétitivité de ces exportateurs face aux fournisseurs américains.

Notre démarche auprès de l'ONÉ est fondée sur la loi qui lui confère ses pouvoirs, ses règlements en matière de recouvrement des frais et la politique d'imputation aux clients extérieurs du Conseil du Trésor du Canada.

Nous suggérons de baser les directives visant à remplacer le règlement présent sur le recouvrement des frais de l'ONÉ sur des principes de portée large. Ces nouvelles directives prévoiraient ainsi que les entités qui exploitent ou construisent les lignes de transport d'électricité internationales ou interprovinciales et celles qui exportent l'électricité assumeront de façon partagée les frais engagés par l'ONÉ pour l'industrie de l'électricité. Ce partage pourrait être fait selon les modalités suivantes pour optimiser l'équité et la clarté du processus :

- i. **Produits et services fournis par l'ONÉ à une entité identifiable** : l'entité en question doit assumer la totalité des coûts.
- ii. **Produits et services fournis par l'ONÉ à l'ensemble de l'industrie de l'électricité, activités de l'Office directement liées à son administration et activités indirectement liées aux responsabilités de l'Office** : les coûts doivent être assignés ou répartis au sein de l'industrie suivant le processus de l'ONÉ discuté dans le présent document.

Les changements proposés permettront à la méthodologie de recouvrement des frais ainsi mise à jour de mieux refléter la nature de l'industrie canadienne de l'électricité et le mandat de l'Office national de l'énergie, soit de promouvoir l'efficacité économique dans l'intérêt public canadien dans le cadre de la réglementation de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées,

Sylvain Gignac, *Hydro-Québec Production*
Barry Green, *Ontario Power Generation Inc.*
Kelly Hunter, *Hydro-Manitoba*
Mike MacDougall, *Powerex*
Daniel St-Onge, *Brascan Power*

CC : Hans Konow, ACÉ